



## DECEMBRE 2014

### EDITORIAL DU MAIRE

Alors que se termine 2014 et que 2015 arrive à grands pas, je veux en toute simplicité vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année.

Nous entrons dans une période d'incertitude et de changement.

Incertitude sur les financements publics, incertitude sur l'organisation du territoire (avenir des départements, périmètres des intercommunalités et des pays, nouvelle carte des régions...).

Cependant le niveau communal, la proximité avec les administrés, le milieu associatif et les entreprises sont essentiels sur nos territoires ruraux et cela nous permet de rester à l'écoute de chacun.

Nous devons poursuivre nos projets et avancer, le pire serait l'attente voire l'immobilisme.

2015 devrait être une année d'aboutissement de chantiers importants pour la commune.

Le conseil municipal est désormais bien en place, il tra-

vaille énergiquement et sereinement sur les chantiers du PLU et de l'aménagement de la traverse du bourg d'Auniac, puis sur la réhabilitation et la mise aux normes de la cantine, de l'école et du centre de loisirs.

Les nouveaux rythmes scolaires sont assurés, pour cela nous avons fait appel à la MJC de Gourdon qui organise les activités des temps périscolaires.

L'éducation nationale nous sollicite pour mener une réflexion sur l'avenir et l'organisation du RPI actuel (St-Cirq-Madelon, Milhac, Rouffilhac, Anglars-Nozac).

La présence d'une école est un atout important pour conserver la vie et l'attractivité de nos villages ruraux, nous devons penser à la pérennité de celle-ci. Les habitants, les parents d'élèves et le milieu enseignant seront informés et associés à toutes nos démarches.

D'autres travaux seront enga-

gés sur la commune en 2015 :  
- la réparation de la toiture du clocher de l'église et de la sacristie ;

- pour ce qui concerne la réhabilitation du local industriel (ancienne coopérative) la chantier est repris par la commune, nous explorons toutes les pistes de subventions et travaillons pour que ce projet (local chasse, artisans et communal) soit réalisé en 2015.

Certains dossiers seront repris et développés dans ce même bulletin.

Soyez bien assurés du dévouement de l'ensemble des membres du conseil municipal, des employés municipaux et des associations locales qui chacun à leur niveau participent à la vie de la commune.

Je conclurai donc en vous renouvelant mes vœux de bonheur, de joie et de santé à toutes et à tous.

Bonne et heureuse année 2015.

**Pascal SALANIÉ**

### VŒUX DU MAIRE

Le **dimanche 18 janvier** le Maire et les conseillers municipaux vous invitent à la présentation des vœux 2015 qui se déroulera dans la salle des fêtes d'Anglars-Nozac à partir de **11 h**, un apéritif sera servi pour commencer la nouvelle année dans la joie et la convivialité.

**Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal  
souhaitent la Bienvenue aux nouveaux arrivants  
sur la commune d'Anglars-Nozac**



*Mairie d'ANGLARS-NOZAC*

tél/fax : 05.65.41.20.43 - mail : [mairie.nozac@wanadoo.fr](mailto:mairie.nozac@wanadoo.fr) - site internet [www.anglars-nozac.com](http://www.anglars-nozac.com)

## INFOS DE LA C.C.Q.B.



Depuis sa prise de fonction, la nouvelle équipe de la **Communauté de Communes Quercy Bouriane**, sous les contraintes financières à venir, œuvre pour maintenir un niveau de services de qualité aux habitants ainsi que l'attractivité de notre territoire tout en maîtrisant notre budget.

Nous comprenons difficilement les orientations nationales de « recentralisation » des pouvoirs qui auront pour conséquences de défavoriser la démocratie en éloignant la décision de la population, de rendre incompréhensible le fonctionnement de ces nouvelles institutions (régions, communautés de communes, ...) sans enlever ce sentiment de « mille-feuilles administratif ».

En termes de maîtrise des budgets, nous ne voyons pas comment cela va s'opérer : ce ne sont pas les kilomètres de routes, les services à la population fragilisée, les collèges ou lycées, que nous diminuons, juste l'organisation politique et administrative de la gestion de ces organisations qui sera encore plus éloignée des habitants.

Pour rendre attractifs nos territoires, il faut en connaître les besoins et développer une vision globale. Nous avons besoin d'une voirie en bon état et aussi de population pour les utiliser. Le maintien de la vie de nos villages, notamment nos écoles, passe par une politique attractive.

Pour illustrer, la politique enfance jeunesse de la CCQB s'adresse aux enfants jusqu'à leur majorité à travers les services suivants :

- ◆ le Relais Assistance Maternelle pour accompagner ces professionnels et informer les parents ;
- ◆ Le soutien à l'association qui gère la crèche parentale « Écoute s'il joue » à Gourdon ;

- ◆ le soutien à la MJC qui gère les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Gourdon, Saint Germain-du-Bel-Air et **Anglars-Nozac** ;
- ◆ le soutien à la mairie du Vigan qui gère l'ALSH sur sa commune ;
- ◆ l'accueil « La Bicoque » pour les adolescents à partir de 12 ans.

(toutes les informations sur ces services sont sur le site de la CCQB : <http://laccqb.fr/>).

La CCQB va investir pour réhabiliter l'ancienne école de l'Hivernerie à Gourdon pour installer la crèche parentale et le Relais Assistante Maternelle. C'est un projet ambitieux qui va permettre d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions, d'augmenter la capacité d'accueil et de maîtriser les coûts de fonctionnement du bâtiment avec une meilleure isolation et une production de chaleur issue d'une énergie renouvelable. Le soutien à l'économie locale va se manifester aussi par ce projet en soutenant une structure qui emploie 17 personnes qui consomment localement et un apport de 950 000 € versés aux artisans qui vont réaliser les travaux.

Ce projet constitue une illustration de ce que nous appelons « développement durable » qui répond à une demande du territoire en termes de services à la population et que celle-ci soutienne le développement économique tout en mettant en œuvre des techniques respectueuses de l'environnement.

## TRAVAUX DE L'ECOLE

Une première tranche de travaux concernant la réfection de la cantine et sa remise aux normes a lieu en ce moment. La nouvelle cantine devrait être opérationnelle en janvier 2015.

Une deuxième tranche de travaux concernera la rénovation du centre de loisirs et son agrandissement en aménageant le préau attenant. Elle se déroulera en 2015 et inclura la rénovation des sanitaires et de la classe.



Pendant la durée des travaux, les activités sont transférées à la salle des fêtes. Une partie de celle-ci est aménagée en cantine et l'autre partie en centre de loisirs. Le centre de loisirs y restera au moins jusqu'à cet été.



Le **Repas de Noël de l'école** a été élaboré et servi par **Béatrice et Cathy**.

## TRAVAUX AU CIMETIERE

Le **caveau** de la commune est enfin en place et l'installation du **jardin du souvenir** et du **Columbarium** sont en bonne voie.



## **REFECTION DU LAVOIR DE LAVAYSSIÈRE**

La réhabilitation de la toiture du lavoir du hameau de LAVAYSSIÈRE a été réalisée cet été.

Une partie du toit menaçait de tomber, il vient d'être refait entièrement par Jean-Claude BARGUES l'ouvrier communal aidé des membres du Conseil Municipal.

La réfection de la toiture a été financée et réalisée par la commune et le piétement en pierre a été financé par la Communauté de Communes.



## **PIQUE-NIQUE DE LA COMMUNE**

Cette sympathique manifestation s'est déroulée le 21 septembre par un beau dimanche ensoleillé. Tout était réuni pour passer une bonne et belle journée en famille entre voisins et amis.

Cette année, la journée a débuté par un circuit pédestre autour de Nozac. A leur arrivée les marcheurs se sont retrouvés autour d'un apéritif offert par la municipalité.



Mairie d'ANGLARS-NOZAC

tél/fax : 05.65.41.20.43 - mail : [mairie.nozac@wanadoo.fr](mailto:mairie.nozac@wanadoo.fr) - site internet [www.anglars-nozac.com](http://www.anglars-nozac.com)

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### A.P.E Association des Parents d'Elèves

Le nouveau bureau pour l'année scolaire 2014-2015 est composé de :

Présidente :	Caroline <b>Aussel</b>
Vice-président :	Alban <b>Capy</b>
Trésorière :	Sandrine <b>Gazard-Maurel</b>
Trésorière suppléante :	Sandie <b>Thouron</b>
Secrétaire :	Lætitia <b>Lasfargues</b>
Secrétaire suppléante :	Adeline <b>Larribe</b>

Le loto des écoles a eu lieu le 22 novembre à Milhac et s'est déroulé dans une ambiance conviviale et fort sympathique. Un grand merci à toutes les personnes qui y ont participé : don de lots, achat de cartons etc... Cet argent servira à financer les sorties faisant partie du projet pédagogique des enseignants des trois écoles du RPI.



Le spectacle de NOËL DE L'APE s'est déroulé le 19 décembre dernier à la salle des fêtes de Milhac devant un public conquis.



Prochaines manifestations de L'APE :

St-Cirq-Madelon le **dimanche 25 janvier 2015** : repas Mique

Rouffilhac le **samedi 28 mars 2015** : chasse aux œufs déguisée

L'association remercie tous les habitants pour leur implication passée ou à venir dans ces manifestations.

### FOOT

L'équipe du **F.C. Haute-Bouriane** termine avant la trêve hivernale **2<sup>ème</sup>** au classement avec 28 points.

### CHASSE

Le repas annuel de la chasse aura lieu le **28 FEVRIER 2015** à la salle des Fêtes de **ROUFFILHAC**.

### PETANQUE

Nouveau bureau :

Président : Yannick **Jarland**

Secrétaire : Frédéric **Vialens**

Trésorier : Pierre **Vatin**

**CONCOURS de BELOTE**  
VENDREDI 16 JANVIER 2015  
Organisé par le Club de Pétanque  
salle des fêtes de la Plaine (FAJOLES)  
engagement 10 € par personne.

## HOMMAGE A ANTOINE SOULACROUP

**Antoine Soulacroup** a exercé la fonction de maire de notre commune pendant 37 ans, de 1888 à sa mort, le 23 décembre 1924.

Cela fait exactement 90 ans qu'il est décédé. Nous profitons de cet anniversaire pour rappeler aux habitants l'essentiel de ce que nous lui devons :



- La construction de l'école pour garçons et pour filles à Anglars, entre 1887 et 1893 pour répondre à la loi sur l'instruction gratuite, obligatoire et laïque de 1882.

- En janvier 1903, et après plus de 10 ans de débats pour équilibrer les deux centres de Nozac et d'Auniac, il fait transférer le chef-lieu de la commune à Anglars : la commune de Nozac devient officiellement commune d'Anglars-Nozac.

- La construction d'une nouvelle mairie à Anglars, en face de l'école et sur un terrain qu'il a donné à la commune, à partir de 1903 (une partie de l'actuelle salle des fêtes).

- La construction du pont-bascule à Auniac en 1909.

- En 1913, il décide d'alimenter en électricité la commune (cette alimentation ne deviendra effective que dans les années 30).

- La construction d'un monument aux morts de la Grande Guerre sur la place publique d'Auniac (emplacement choisi par les familles des tués à la guerre) en 1922-1923, la décision d'un tel monument ayant été prise dès 1919.

Antoine Soulacroup a perdu ses deux fils à la guerre en 1915, l'un en février, l'autre en mars. En 1924, il propose la création d'un bureau de poste et l'installation d'une cabine téléphonique à Auniac (dans l'actuelle mairie), maison qui lui appartient et qu'il donne à la commune. Lors de son dernier conseil municipal le 14 décembre 1924, cette création est votée à l'unanimité.

Il décède le 23 décembre 1924. Par testament, il lègue toutes ses possessions à la commune. En contrepartie de ce legs, il demande à la municipalité d'entretenir le caveau familial et de faire un feu d'artifice tous les ans lors de la fête votive.

## CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 1914-1918



*Pascal Salanié lors de son discours*

La cérémonie s'est déroulée au monument aux morts d'Auniac. Nous remercions **Christian Galet** d'avoir animé cet événement en interprétant la Marseillaise et le chant des partisans. Une gerbe a été aussi déposée au monument aux morts de Nozac.



*Christian Galet interprétant les chants*

Mairie d'ANGLARS-NOZAC

tél/fax : 05.65.41.20.43 - mail : [mairie.nozac@wanadoo.fr](mailto:mairie.nozac@wanadoo.fr) - site internet [www.anglars-nozac.com](http://www.anglars-nozac.com)

## DES NOUVELLES DE NOS HAMEAUX

### LAVAYSSIERE :

Comme chaque année, M et Mme TRENEULLE ont vendangé leurs vignes aidés de leurs amis et voisins.

C'est la dernière vigne exploitée de notre village.



## INFOS PRATIQUES

### Inscription sur les listes électorales

Nous vous rappelons que vous avez **just-qu'au 31 décembre** pour vous inscrire sur les listes électorales (si ce n'est déjà fait) afin de pouvoir voter en 2015. Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

**La mairie tiendra une permanence le mercredi 31 décembre de 10h à 12h.**

### SITE INTERNET

Vous pouvez retrouver votre bulletin municipal et toutes les informations utiles : actualités, comptes-rendus de conseils municipaux, pré-réservation de la salle des fêtes etc...sur le site internet de la commune d'ANGLARS-NOZAC :

[www.anglars-nozac.com](http://www.anglars-nozac.com)

### MEMENTO

Les acteurs économiques de la commune qui le souhaitent sont invités à nous faire parvenir leurs coordonnées et des informations sur leur corps de métier, nous les publierons dans le prochain bulletin municipal.

Envoyez vos coordonnées à :

[mairie.nozac@wanadoo.fr](mailto:mairie.nozac@wanadoo.fr)

## ETAT CIVIL



### Mariage :

Hélène Diagne et David Grandcoin le 4 octobre 2014



### Décès :

Monsieur Alain Ardit 60 ans

Mairie d'ANGLARS-NOZAC

tél/fax : 05.65.41.20.43 - mail : [mairie.nozac@wanadoo.fr](mailto:mairie.nozac@wanadoo.fr) - site internet [www.anglars-nozac.com](http://www.anglars-nozac.com)

## GUIDE DU BON VOISINAGE

### Les animaux errants

Les animaux peuvent être à l'origine de toutes sortes de gênes ou d'accidents. La loi protège les droits des tiers en rendant le gardien responsable, qu'il en soit le propriétaire ou la personne momentanément chargée de sa garde.

En tout temps, un animal doit être surveillé ou placé dans un endroit bien clos ou attaché.

Sur la voie publique, un animal doit être tenu en laisse ; un animal potentiellement dangereux doit être muselé.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les espèces animales autres que pour les chiens et les chats toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. Un troupeau de moutons pacageant sur les terrains d'un voisin a ainsi pu être considéré comme étant en état de divagation.

### Aucun animal ne doit divaguer.

Lorsqu'un animal est trouvé divagant sur des terrains n'appartenant pas à son propriétaire, sur les accotements ou dépendances des routes, chemins ou terrains communaux, le **Maire a le pouvoir de le faire saisir** et de le faire conduire à une association de protection animale reconnue d'utilité publique. Les frais de l'ensemble des mesures prises sont mis à la charge du propriétaire ou du détenteur de l'animal.

La Mairie sera fermée entre Noël et le jour de l'an.

Permanence exceptionnelle le  
**31 décembre de 10 h à 12 h**

